

PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2022 à 18 h 30

Date de Convocation : 9 décembre 2022

Présidence : AVE Annie

Secrétaire de séance : CORNET Laurence

Nombre d'élus en exercice : 13

Nombre d'élus présents : 7/13

AVE Annie, RICHE Sylvain, VOORSPOELS Didier, DESSERY Gérard, CORNET Laurence, GELDHOF Thérèse, MARTIN Joël.

Nombre d'absents excusés : 6 /13

CANDELIER Julien, CHŒUR Valérie, TOTH Dominique, POTEAU Ludovic, BETRENCOURT Marie, BETRENCOURT Patricia.

Procuration : 2 (CHŒUR Valérie a donné procuration à AVE Annie, BETRENCOURT Marie a donné procuration à CORNET Laurence)

Votants : 9/13

Ordre du Jour de la séance

Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 novembre 2022.

2022 10 01 : Signature d'une convention territoriale globale avec la CAF

2022 10 02 : Contrat location copieur école et mairie

2022 10 03 : Remboursement de frais suite au départ du locataire

Divers

La séance est déclarée ouverte à 18 h 40 avec 7 membres présents et 2 procurations.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Maire prend la parole.

Elle remercie les membres d'être présents et souhaite que les échanges se fassent calmement, chacun pourra s'expliquer et personne ne coupera la parole.

En effet, la réunion du conseil municipal est un lieu d'échanges dans le respect de chacun.

Elle rappelle, enfin, qu'une commission du Conseil Municipal propose ses idées mais n'est pas décisionnaire, la décision finale est toujours prise par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 18 novembre 2022.

Délibérations adoptées

2022 10 01		Signature d'une convention territoriale globale avec la CAF		Rapporteur : Annie AVE
VOTES	Pour : 9	Contre : 00	Abstention : 00	Ne participe pas au vote : 00

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a été la démarche contractuelle majeure, portée par les CAF, afin d'encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse.

Ce contrat a été remis en question, du fait notamment de sa complexité qui le rend peu lisible mais aussi de sa lourdeur de gestion.

La CAF du Nord propose de développer un nouveau cadre d'intervention pour l'élaboration d'un projet social de territoire partagé : la Convention Territoriale Globale (CTG). Cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques définies par la collectivité et la CAF du Nord en matière de services aux familles.

La Convention Territoriale Globale couvre, dans la plupart des cas, les domaines d'interventions suivants : Enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap.

Cet engagement vise, par ailleurs, à mettre en place une démarche de diagnostic partagé et à favoriser l'émergence d'une démarche projet à l'échelle intercommunale. La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF du Nord et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire. Sa signature conditionne le maintien des financements du Contrat Enfance Jeunesse arrivant à échéance le 31/12/2022 par le biais des bonus territoires.

Suite à la présentation des nouvelles modalités de contractualisation remplaçant le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Nord (Convention Territoriale Globale, bonus territoires, impacts sur les modalités de financement), le Conseil Municipal dispose des informations nécessaires à la délibération de ce jour.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Mme le Maire, à signer les conventions d'objectifs et de financement ainsi que la Convention Territoriale Globale à effet au 01/01/2023.

2022 10 02		Contrat location copieur école et mairie		Rapporteur : Annie AVE
VOTES	Pour : 9	Contre : 00	Abstention : 00	Ne participe pas au vote : 00

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a rencontré avec Sylvain RICHE 1^{er} adjoint, 3 sociétés (LS Solution, Ricoh et Partner Système) afin de comparer les offres pour le changement de copieur de la mairie et de l'école.

Le contrat de location actuel se termine le 31/12/2023 et les offres des sociétés comprennent le rachat de la fin de contrat.

Au vu des tarifs de location, des copies et des services attendus, l'offre de la Ste LS solution est la plus avantageuses pour la durée du contrat, soit 5 ans.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Autres décisions adoptées et informations

Site internet :

Le gérant de la Société Emile Web qui a installé le site internet de la Commune est décédé.

La maintenance sera assurée par la société NURSIT située à La Madeleine jusqu'au terme du Contrat.

Ménage école :

Madame le Maire s'est renseignée auprès de la Société NILFISK pour connaître le coût d'une laveuse sol pour l'école. Un essai va être réalisé.

Cheminement piétonnier :

Les services de la voirie départementale ont émis un avis défavorable sur la proposition de tunage (Voir CM du 18 novembre 2022).

Ils accepteraient soit :

- un busage avec remblai drainant
- de réaliser le cheminement côté terrain de football.

Mais se pose, pour la 2^{ème} solution, la question de la dangerosité de la route à traverser.

Concernant les subventions accordées pour le cheminement, celles-ci sont annulées, étant donné que les travaux n'ont pas encore reçu un début de commencement (Région, AAT et amendes de police).

De nouvelles demandes de subvention devront donc être effectuées.

Association « La Vie de notre clocher » :

La subvention de 500 euros votée au Budget Primitif 2022 en faveur de l'Association n'a pas été versée à ce jour.

Lors de l'assemblée Générale de l'association le 3 décembre 2022, il a été annoncé qu'elle venait de percevoir un don (environ 221 000 €uros) de Monsieur COPIN Léon, décédé.

S'agissant d'argent public, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le versement ou non de la subvention de 500 € ;

Après un débat vif et fourni, le résultat du vote est le suivant :

- Contre le versement : 4 (AVE Annie, CHŒUR Valérie par procuration, RICHE Sylvain, VOORSPOELS Didier)
- Abstention : 5 (DESSERY Gérard, CORNET Laurence, GELDHOF Thérèse, MARTIN Joël, BETRENCOURT Marie par procuration).
- Pour le versement : 0

Cérémonie des vœux du Maire :

Elle se déroulera le 7 janvier 2022.

Rendez-vous à 14 h 30 pour préparer les navettes.

« 100 ans » Madame DUCONSEIL Marie Louise :

Madame le Maire rappelle que Madame DUCONSEIL Marie Louise aura 100 ans le 10 janvier 2023.

Il est décidé de se rendre chez elle à 11 h 00 pour lui offrir un panier garni et une composition florale.

La séance est levée à 20 h 10.